

**Objet : Convention de développement de l'enseignement artistique et culturel – Communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis-les-Baronnies –Modification plan de financement**

La Présidente expose :

La Parc naturel régional des Baronnies provençales, aux côtés des Communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis-les-Baronnies, a porté une candidature commune afin de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat, au titre du soutien aux territoires prioritaires pour la mise en place d'une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (à tous les âges de la vie) pour les années 2015, 2016 et 2017.

Dans le cadre de cette convention, deux résidences artistiques ont été mises en place avec la compagnie Antiquarks (Lyon) sur les musiques actuelles et avec un slameur, Mix ô ma prose (du collectif de la Tribut du verbe) pour traiter les enjeux des passages de l'oralité à l'écriture. La mise en place de ces deux conventions a été confiée aux deux communautés de communes.

A l'occasion de la mise en place de cette convention, le comité de pilotage a confié au Parc naturel régional des missions en termes de réflexion et de proposition d'action dans le domaine de la mutualisation. Pour l'année 2015, trois actions se sont déroulées :

- l'organisation d'une étude complémentaire au diagnostic territorial, menée par les étudiants en master 2 « tourisme et patrimoine » de l'Université Lumière-Lyon 2, sous forme d'entretiens semi-directifs (janvier-février 2015) ;
- l'organisation de deux stages de 6 mois, confiés à des étudiants de Master 2 « Sciences des sociétés et de leur environnement, mention études rurales » de l'Université de Lyon 2 qui ont porté sur la place de l'éducation artistique et culturelle dans les temps d'activités périscolaires et sur la question plus générale de la mutualisation en milieu rural. Ces deux stages ont pris pour aire d'étude les deux communautés de communes du pays de Buis-les-baronnies et du val d'Eygues ;
- la prise en charge d'une intervention du Collectif de Réflexion et d'Action Autour des Sciences Humaines (CRAASH, Lyon) lors de la rencontre du 27 septembre 2015 dans le cadre de l'accompagnement d'actions destinées à évoquer la question de la mutualisation entre acteurs culturels. Ce soutien a été conçu comme un prolongement des deux stages de 6 mois et les deux étudiants ont été associés à l'organisation de cette rencontre.

Par délibération n° 2014-12-04, le Comité syndical du 19 décembre 2014 a approuvé la participation du Parc naturel régional des Baronnies provençales et accepté un plan de financement prévisionnel qui doit être revu.

Les frais liés à cette action étant moindre, la contribution du Parc reste équivalente à celle prévue initialement, mais la demande de cofinancement adressée à l'Etat a été diminuée de 1 900 euros. Les sommes dégagées seront consacrées à la mise en œuvre des deux résidences.

Le plan prévisionnel est donc modifié comme suit :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Frais associés à l'organisation de deux stages de Master 2 sur la question de la mutualisation et de l'éducation artistique et culturelle au sein des TAPS	6 100 €	Etat (DRAC Rhône-Alpes, Centre national du Livre)	3 900 €
Frais associés à l'organisation d'un stage de Master 2 (contribution à un voyage d'étude)	1 325 €	Parc naturel régional (autofinancement)	4 205 €
Contribution de la communauté de commune à l'organisation des résidences	680 €		
<b>Total</b>	<b>8 105 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 105 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** la modification du plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Christine NIVOU